



ENTRETIEN D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La longévité de votre installation est liée au bon entretien des ouvrages qui le constituent.

Le système doit traiter uniquement les eaux usées. Le dispositif ne doit recevoir ni les eaux pluviales, ni les eaux de piscine ou de SPA. L'utilisation d'antibiotiques et d'eau de javel en quantité raisonnable est possible.

ENTRETIEN DE LA FOSSE		
Opération	Mode opératoire	Fréquence
Nettoyage du préfiltre	Sortir le préfiltre (ou les matériaux) situé en sortie de la fosse puis procéder à son nettoyage. Cette opération est essentielle pour assurer la longévité du dispositif de traitement situé en aval.	Tous les 6 mois minimum
Vérification de la hauteur de boue	Briser la croûte de surface (chapeau de graisse). Plonger une perche lentement dans la fosse jusqu'à ressentir l'augmentation de la résistance. Elle correspond au niveau de boues accumulées. Puis plonger jusqu'à toucher le fond de la fosse pour mesurer la profondeur totale. La hauteur de boues ne doit pas excéder 50% de la hauteur totale utile de la fosse.	1 fois par an
Vidange de la fosse	Contacteur un vidangeur <u>agréé</u> . <i>(liste disponible, s'adresser au SPANC)</i> Faire pomper le contenu de la fosse en laissant une centaine de litres au fond : ceci permet un redémarrage rapide du fonctionnement de la fosse. Faire nettoyer les parois intérieures et le préfiltre de la fosse. Remplir aussitôt la fosse en eau claire pour la lester et ainsi éviter le risque de remontée de l'ouvrage en cas de sol saturé en eau (zone humide ou fortes pluies). Demander une attestation de vidange faisant figurer le volume d'eau collecté et le lieu de traitement des matières de vidange.	Lorsque la hauteur de boues atteint les 50% du volume utile de la fosse

ENTRETIEN DES CANALISATIONS		
Opération	Mode opératoire	Fréquence
Nettoyage / curage des canalisations	Profiter de l'opération de vidange de la fosse pour faire nettoyer les canalisations entre la maison et la fosse toutes eaux et ainsi enlever les dépôts, prévenir les risques d'obstruction.	A chaque vidange
ENTRETIEN DES OUVRAGES FACULTATIFS		
Opération	Mode opératoire	Fréquence
Bac dégraisseur	Ecrémage des graisses en surface et si nécessaire vidange intégrale de l'ouvrage.	3 à 4 fois par an
Poste de relevage	Nettoyer à l'eau le poste de relevage ainsi que la pompe et sa poire de niveau. Déclencher manuellement la pompe afin de s'assurer qu'il n'y a pas de fuite sur la canalisation de refoulement. Vérifier que le poste est étanche.	2 fois par an si poste de relevage « eaux chargées » 1 fois par an si poste de relevage « eaux claires »
ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT		
Opération	Mode opératoire	Fréquence
Contrôle du regard de répartition	Vérifier l'absence d'encrassement du regard et la répartition équivalente vers les drains. Nettoyer au besoin.	Tous les 6 mois
Contrôle du regard de bouclage	Vérifier l'absence d'eau dans le fond du regard. La présence d'eau traduit une infiltration incomplète des eaux prétraitées et / ou un colmatage des drains.	Tous les 6 mois
Préservation du dispositif de traitement	Il est recommandé de ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 m du dispositif.	Permanent
Décolmatage <i>En cas de colmatage des drains visible par la présence d'eau dans le regard de bouclage, voir dans le regard de répartition, il est possible d'y remédier si le colmatage n'est pas trop important et trop ancien</i>	Les opérations possibles pour rétablir l'infiltration sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Curage des drains à l'aide d'un camion hydrocureur. - Injection d'eau oxygénée à 50% dans le regard de répartition afin d'oxyder la matière organique déposée dans les drains. - Mise au repos partiel des drains par obstruction d'un drain au niveau du regard de répartition pendant 1 mois puis réaliser la même opération pour un autre drain jusqu'à avoir réalisé l'opération pour chacun des drains. 	En cas de besoin

Si vous avez un doute sur l'entretien de votre installation vous pouvez demander conseil à un technicien SPANC